



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture

SECRETARIAT GÉNÉRAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

**Arrêté modificatif de la composition de la
Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault**

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier dans l'ordre national du Mérite
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU le code de commerce ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment l'article 102 ;
- VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment les articles 42 et 43 ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015, relatif à l'aménagement commercial ;
- VU l'arrêté préfectoral du 07 mai 2018 renouvelant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault ;

CONSIDÉRANT les délibérations de l'Assemblée Départementale du 17 septembre 2018 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Dans l'article 1 § II d) de l'arrêté préfectoral susvisé qui a renouvelé la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et fixé sa composition, Le Président du Conseil Département de l'Hérault est représenté par Mme Julie GARCIN-SAUDO, ou M. Jacques RIGAUD, ou M. Michaël DELAFOSSE, ou Mme Gabrielle HENRY pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 2 : Le reste de la composition est inchangée.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à Montpellier, le 11 OCT. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Philippe NUCHO